

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
13 DECEMBRE 2018

DATE d’AFFICHAGE  
21 DECEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 28  
Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,  
le 18 décembre à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Étaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Guy DAVID, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

**Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE  
M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT  
M. Guy DAVID donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD  
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°132-2018 – AMENAGEMENT – APPEL A CANDIDATURE « DYNAMISME DES CENTRES-VILLES ET  
DES BOURGS RURAUX EN BRETAGNE » - SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE COMMUNES**

Le Président rappelle que dans la déclinaison du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, une deuxième édition de l’appel à candidature partenarial Etat/Région/EPF Bretagne/Banque des Territoires est lancée pour soutenir le dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne.

L’objectif est de soutenir des projets globaux sur le périmètre resserré du centre-ville ou du bourg afin de répondre aux besoins des habitants sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne. Il s’agit de faciliter et de rendre visible la réussite de projets pour démontrer que de nouveaux modèles de développement, et notamment de nouveaux modèles économiques, peuvent prospérer dans les centres-villes et les bourgs ruraux de Bretagne.

L’État et la Région Bretagne mobiliseront chacun pour cette seconde édition, 14 M € dans le cadre du CPER 2015-2020, complétés par 400 000 € de la Banque des Territoires. Au-delà des engagements financiers, les partenaires s’engagent à soutenir les projets en mobilisant leurs compétences respectives et en adaptant au besoin leurs modalités d’interventions.

Au sein de cette démarche, les projets peuvent être accompagnés au stade des études ou des travaux :

- le cycle étude permet de construire le plan d'actions (ou une nouvelle phase d'un plan d'actions à compléter) à partir des différentes études en amont,
- le cycle travaux comprend les opérations d'investissement (acquisition, travaux de remise en état, constructions, réhabilitation, travaux d'aménagement...) et l'animation dédiée à la mise en œuvre des projets. Les opérations pourront être de différentes natures, avec des maîtrises d'ouvrages variées. Les dépenses relatives aux opérations d'investissement devront être engagées sur la durée du CPER 2015-2020.

Sur le cycle travaux, un plafond de 1 000 000 € d'aide par projet sera appliqué pour les bourgs et de 2 000 000 € pour les villes.

Dans ce contexte où les bourgs ruraux possèdent de nombreux atouts mais doivent relever d'importants défis pour maintenir et développer leur vitalité et leur dynamisme, les communes de Damgan et de Muzillac ont décidé de déposer un dossier de candidature sur le cycle travaux. La commune de Noyal-Muzillac est actuellement en cours de réflexion pour se porter candidate suite à l'étude de revitalisation actuellement en cours de réalisation. Par ailleurs, la commune de Saint-Dolay réfléchit actuellement sur l'opportunité de présenter un dossier pour le volet étude de cet appel à projet.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie territoriale menée par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

En effet, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé le 17 décembre 2013, a formalisé un projet s'appuyant sur le renforcement de l'armature du territoire tant au travers de ses polarités majeures que de ses polarités secondaires que constituent les bourgs ruraux, maillons de proximité et de soutien à l'ouverture. L'objectif est bien d'organiser le développement du territoire dans le cadre d'une stratégie visant à répondre à la fois aux besoins :

- d'affirmation et de positionnement du territoire dans son environnement,
- d'irrigation en services de l'ensemble de son territoire.

Ainsi, la priorité du SCoT est le renforcement d'un réseau de pôles relayant localement la dynamique de développement, la vocation des bourgs ruraux étant de maintenir et d'améliorer le niveau de services accessible par l'ensemble des entreprises et habitants du territoire.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**33 pour et 2 abstentions : M. Gérard GUILLOTIN et Mme Odile ORJUBIN**) :

- **SOUTIENT**, sur le principe, la démarche portée par les communes de Damgan et Muzillac ainsi que leur candidature à l'appel à projets « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne »,
- **SOUTIENT**, sur le principe, la démarche portée par les communes Noyal-Muzillac et Saint-Dolay ainsi que leur éventuelle candidature, si elle le décidait, à l'appel à projets « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne »,
- **APPORTE**, en cas de besoin, un soutien en ingénierie,
- **VALIDE** le principe d'une représentation de la Communauté de Communes au sein d'un Comité de Pilotage, qui serait constitué par chaque commune dans le cadre de l'étude.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 24/12/18  
Le Président

